

C.C.A.S. DE PUILBOREAU
COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 05 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars, à 18h30, le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison du Puilborain sous la présidence de Monsieur Didier PROUST, Vice-Président.

Nombre d'administrateurs en exercice : 13

Étaient présents : Messieurs et Mesdames : Didier PROUST, Dominique RAMBAUD, Dominique COUDREAU, Stéphanie CASTELLON (à partir du point n°2), Denys SIMON, Evelyne GENTET, Dominique MALLET, Jean-Louis MARY, Gilles ANTONIO

Étaient excusés : Monsieur Alain DRAPEAU (Procuration à D. PROUST), Madame Brigitte BESNARD (Procuration à E. GENTET), Madame Julie DAUDIN et Madame Jocelyne ROCHETEAU

Secrétaire de séance : Monsieur Denys SIMON

Secrétaire auxiliaire : Madame Emeline BARBOTIN

Date de convocation : Le 18 février 2026

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu de la précédente séance
- Etude des demandes aides financières
- Etude des dossiers « Bourse au permis »
- Approbation du Compte Financier Unique 2025
- Affectation des résultats 2025
- Approbation du budget primitif 2026
- Bilan de mandature
- Informations diverses
-

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE
--

Le quorum étant atteint, Monsieur Denys SIMON est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Monsieur Didier PROUST présente le compte-rendu de la séance du 28 janvier 2026 et demande si les administrateurs ont d'éventuelles questions concernant la rédaction du procès-verbal.

Les conclusions du rapport mis aux voix donnent le résultat suivant :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	10	0	0	0

ETUDE DES DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES

Echanges non diffusés

ETUDE DES DOSSIERS « BOURSE AU PERMIS »

Echanges non diffusés

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Monsieur Didier PROUST, Vice-président, rappelle qu'il a été souhaité d'arrêter les comptes 2025 par un compte financier unique, qui remplace le compte de gestion et le compte administratif. Ces deux derniers sont dorénavant regroupés dans un seul et même document, ce qui facilite la transparence et la lisibilité de l'information financière, simplifie les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, et permet ainsi de mieux éclairer les assemblées délibérantes et de contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

Il présente le compte financier unique s'arrêtant comme suit au 31 décembre 2025 :

libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	dépenses ou déficit (1)	recettes ou excédents (1)	dépenses ou déficit (1)	recettes ou excédents (1)	dépenses ou déficit (1)	recettes ou excédents (1)
CFU - BUDGET DU CCAS						
Résultats reportés		3 197,00		18 751,96	-	21 948,96
Opérations de l'exercice	664,43	447,57	168 278,27	161 149,63	168 942,70	161 597,20
TOTAUX	664,43	3 644,57	168 278,27	179 901,59	168 942,70	183 546,16
Résultats de clôture		2 980,14		11 623,32		14 603,46
Restes à réaliser					-	
TOTAUX CUMULES	664,43	3 644,57	168 278,27	179 901,59	168 942,70	183 546,16
RESULTATS DEFINITFS		2 980,14		11 623,32		14 603,46

Monsieur Didier PROUST rappelle que les administrateurs ont tous été destinataires du compte financier unique et d'un rapport du compte financier unique 2025.

Pour le vote, Monsieur Didier PROUST, vice-président, sort de la salle. La Présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MARY.

Après en avoir délibéré, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER** le compte financier unique 2025 du budget principal présentés ci-dessus ;

Les conclusions du rapport mis aux voix donnent le résultat suivant :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	9	0	0	2

Déport : Monsieur Didier PROUST

AFFECTATION DÉFINITIVE DES RÉSULTATS 2025

Après examen du compte financier unique 2025, Didier PROUST, Vice-président, présente l'affectation définitive des résultats suivants pour le budget :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	dépenses ou déficit (1)	recettes ou excédents (1)	dépenses ou déficit (1)	recettes ou excédents (1)	dépenses ou déficit (1)	recettes ou excédents (1)
BUDGET PRINCIPAL DU CCAS						
Résultats reportés		3 197,00		18 751,96	-	21 948,96
Opérations de l'exercice	664,43	447,57	168 278,27	161 149,63	168 942,70	161 597,20
TOTAUX	664,43	3 644,57	168 278,27	179 901,59	168 942,70	183 546,16
Résultats de clôture		2 980,14		11 623,32		14 603,46
Restes à réaliser					-	
TOTAUX CUMULES	664,43	3 644,57	168 278,27	179 901,59	168 942,70	183 546,16
RESULTATS DEFINITFS		2 980,14		11 623,32		14 603,46
Reprise anticipée des résultats de 2025	Reprise anticipée du résultat d'investissement					2980,14
	Reprise anticipée du résultat de fonctionnement					11 623,32

Vu l'article L2311-5 du Code général des collectivités territoriales relatif à l'affectation des résultats ;

Après en avoir délibéré, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER** l'affectation définitive des résultats 2025 comme énoncés ci-dessus qui sera reprise au budget 2026 ;
- **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Président, ou son représentant, pour l'exécution de la présente.

Les conclusions du rapport mis aux voix donnent le résultat suivant :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	11	0	0	0

PRÉSENTATION ET APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur Didier PROUST propose aux membres du Conseil d'Administration le projet du Budget Primitif 2026, tel qu'il peut se résumer comme suit :

- Section de Fonctionnement : dépenses et recettes s'équilibrent à 189 905,08€
- Section d'Investissement : dépenses et recettes s'équilibrent à 3 650,14€

Le projet de budget intègre l'excédent de fonctionnement 2025 reporté pour 11 623,32 € à l'article 002 et l'excédent de la section d'investissement 2025 de 2 980,14 € à l'article 001. La Commune versera une subvention de 173 306,76€.

Pour une bonne information et afin de faciliter la compréhension du budget primitif, conformément à l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, est annexée à la présente délibération une note de présentation brève et synthétique.

Monsieur Didier PROUST lit la présentation brève et synthétique du budget primitif 2026 et précise l'utilisation de chaque article.

Monsieur Denys SIMON interroge sur le montant versé à l'URSSAF pour les bénévoles du CCAS.

Monsieur Didier PROUST indique que cette cotisation est obligatoire.

Monsieur Gilles ANTONIO interroge sur l'article 673 « Titre annulés ».

Monsieur Didier PROUST précise qu'il s'agit d'un remboursement partiel de la subvention attribuée par la Conférence des financeurs en 2025 pour l'action « Au plus pré de votre assiette ». La totalité de la subvention n'a pas été utilisée. Il est normal de rendre la somme non utilisée.

Madame Dominique RAMBAUD interroge sur l'article « Libéralités reçus »

Monsieur Didier PROUST répond que cet article correspond aux dons (par exemple : P'tite Boutique)

Après en avoir délibéré, il vous est proposé :

- **D'ADOPTER** le budget principal :
 - 189 905, 08 € en section de fonctionnement ;
 - 3 650,14 € en section d'investissement.

Et avec la reprise des résultats suivants :

- 11 623,32 € de résultat de fonctionnement reporté (002) ;
- 2 980,14 € de résultat d'investissement reporté (001).

Les conclusions du rapport mis aux voix donnent le résultat suivant :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	11	0	0	0

BILAN DE MANDATURE

Monsieur Didier PROUST souligne le travail effectué durant ce mandat avec notamment l'augmentation des effectifs et le travail technique.

Madame Evelyne GENTET ajoute que la création de la Maison du Puilborain a permis le développement du CCAS.

Monsieur Didier PROUST indique que le CCAS est très souvent sollicité. Suite à l'augmentation de la fréquentation, le CCAS reçoit uniquement sur rendez-vous le vendredi afin de permettre aux agents d'effectuer les tâches administratives.

Madame Dominique RAMBAUD demande si les banderoles à la Maison du Puilborain et aux entrées de ville ont été mises en place durant ce mandat.

Monsieur Didier PROUST répond que les banderoles étaient déjà en place lors des années précédentes, mais la création d'un service communication a permis de mieux les organiser.

Le CCAS travaille également avec l'ensemble des services municipaux, signe d'une transversalité plus importante.

Monsieur Didier PROUST remercie les administrateurs, les agents ainsi que les bénévoles pour tout le travail effectué.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur Dominique COUDREAU informe les administrateurs que la prochaine assemblée générale de la Banque Alimentaire se tiendra le 19 mai 2026. Le prochain conseil d'administration est prévu pour le 14 avril prochain.

La commune de Puilboreau ne sera plus représentée au conseil d'administration de la Banque Alimentaire lors de la prochaine mandature, car les communes se relayant pour occuper ce poste.

Le directeur de la Banque alimentaire était présent lors du dernier conseil d'administration.

L'association fait face à des difficultés budgétaires en raison de la diminution des subventions de l'Etat. Pour y remédier, le développement du mécénat d'entreprise est envisagé. Par ailleurs, la distribution de produits surgelés augmentera afin de compenser la baisse des produits frais.

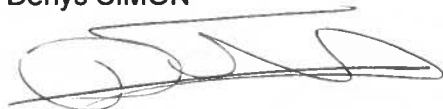
Monsieur Didier PROUST remercie Monsieur Dominique COUDREAU pour son action auprès de la Banque Alimentaire.

Monsieur Dominique COUDREAU indique cette expérience été très enrichissante.

Madame Evelyne GENTET prend la parole pour transmettre un message de Madame Brigitte BESNARD, absente lors de cette séance.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Vice-Président déclare la séance close à 19H36.

Le secrétaire de séance,
Denys SIMON



Le Président,
Alain DRAPEAU



*Le Président actuel,
Didier PROUST*

NUMEROTATION DES EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS :

<u>2026/03/03</u>	Aide financière n°01-2026
<u>2026/03/04</u>	Aide financière n°02-2026
<u>2026/03/05</u>	Aide financière n°03-2026
<u>2026/03/06</u>	Aide financière n°04-2026
<u>2023/03/07</u>	Bourse au permis de conduire n°2026-A
<u>2026/03/08</u>	Approbation du Compte Financier Unique 2025
<u>2026/03/09</u>	Affectation définitive des résultats 2025
<u>2026/03/10</u>	Présentation et vote du budget 2026